



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladie d'Alzheimer

Question écrite n° 8136

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la maladie d'Alzheimer. Il la prie de bien vouloir lui faire connaître les mesures envisagées par le Gouvernement pour pallier le manque de structures et de personnel spécialisés dans cette maladie.

Texte de la réponse

Selon les études épidémiologiques, extrapolées à l'ensemble de la population, plus de 800 000 personnes seraient touchées par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée en France. Parmi elles, plus de 550 000 sont suivies médicalement. Aussi la prise en charge des personnes atteintes d'une maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée est-elle un sujet de préoccupation fort pour le Gouvernement. Lors de la réunion du comité de suivi du Plan Alzheimer 2008-2012 le 21 septembre 2012, à l'occasion de la journée mondiale de la maladie d'Alzheimer, le président de la République a ainsi valorisé le travail déjà réalisé et a souhaité la poursuite des actions entreprises, sous réserve de leur évaluation. Dans ce cadre, des unités spécifiques sont créées au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), à destination des malades souffrant de troubles comportementaux. D'une part, des pôles d'activités et de soins adaptés (PASA) proposent pendant la journée, à des groupes de 12 à 14 résidents présentant des troubles du comportement modérés (agitation, déambulation, repli sur soi ou dépression notamment), des activités sociales et thérapeutiques, au sein d'un espace de vie spécialement aménagé et rassurant pour les malades. D'autre part, des unités d'hébergement renforcées (UHR) pour les résidents souffrant de troubles sévères du comportement, accueillent nuit et jour 12 à 14 personnes. Ces petites unités dédiées constituent à la fois un lieu d'hébergement et d'activités. Au 30 septembre 2012, 83 UHR médico-sociales et 695 PASA avaient été installés. Dans le cadre du plan actuel de financement de places, 119 UHR médico-sociales et 1 784 PASA seront à terme en activité. Par ailleurs, l'action de ces unités s'appuie sur des assistants de soins en gérontologie et un psychomotricien ou un ergothérapeute. L'intervention au quotidien auprès de personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer et de maladies apparentées nécessite en effet des techniques de soins et d'accompagnement spécifiques. A cet égard, une formation spécifique de 140 heures a été mise en place à destination des aides-soignants et des aides médico-psychologiques, qui leur permet d'accéder à la fonction d'assistant de soins en gérontologie.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8136

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Personnes âgées et autonomie

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [23 octobre 2012](#), page 5815

Réponse publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1633